

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 19 DECEMBRE 2011**

- Assemblée tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Présents : - 46 citoyennes et citoyens
 - tous les membres du Conseil communal
 - Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale
 - Mme Magalie Girard, Caissière communale

Excusés : - M. Benoît Demierre, membre de la Commission financière
 - Mme Sonia Daadoucha Perroud

Monsieur le Syndic :

- Salue et remercie les personnes présentes ce soir de participer à l'assemblée communale. En mémoire des personnes qui nous ont quittées depuis notre dernière assemblée communale, il demande d'observer un moment de silence.
- Rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle no 48 du 2 décembre 2011, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune.
- Rappelle également l'article 18 de la loi sur les communes concernant le vote en assemblée.
- Présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2011. Ne sera pas lu en assemblée, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et capital des personnes morales de 90 % à 100 % de l'impôt cantonal de base.
 3. Budgets 2012
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Approbation
 - 3.4. Présentation du budget des investissements

- 3.4.1. Frais raccordement eau potable
- 3.4.2. Adduction eau potable avec défense-incendie
- 3.4.3. Traitement des eaux – changement Katadyn traitement UV
- 3.4.4. Protection des eaux et nouvelles installations
- 3.5. Rapport de la Commission financière
- 3.6. Approbation

4. Nomination de l'organe de contrôle

5. Divers

- constate qu'il n'y a pas de remarque sur la convocation et le tractanda
 - procède à la nomination des scrutateurs : MM. Louis Rouiller et Raphaël Jorand
 - déclare l'assemblée ouverte
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2011. Ne sera pas lu en assemblée, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).

Remarque de M. Bertrand Jorand. Lors de la dernière assemblée, il avait indiqué que la gargouille située vers le bassin en face de la cure est bouchée et a demandé qu'elle soit nettoyée. Ca ne figure pas dans le procès-verbal et le travail n'a pas été fait. Le Conseil communal a pris bonne note et fera le nécessaire.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'approbation du procès-verbal avec la remarque ci-dessus. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des voix avec remerciements à son auteur, Mme Marie-Noëlle Gremaud.

2. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et capital des personnes morales de 90 % à 100 % de l'impôt cantonal de base.

Lors de l'assemblée communale du 11 avril 2011, l'ancien Conseil communal présidé par M. Nicolas Deillon avait d'ores et déjà informé l'assemblée de la situation économique et financière de notre commune.

Le Service des communes accepte un budget avec un déficit jusqu'à 5 %. Pour le budget 2012, sans une augmentation d'impôt, il ressort une perte de Fr. 147'925.-, soit 6,5 %. Le plan financier élaboré jusqu'en 2015 indique les futurs investissements régionaux à prendre en compte pour les prochaines années : réfection du CO Fr. 450'000.- à charge de la commune sur 33 ans et Transhome Fr. 1'450'000.- à charge de la commune sur 33 ans.

Après analyse de la situation et devant la réalité des chiffres, pour un bon fonctionnement de notre communauté, nous sommes dans l'obligation de proposer une augmentation d'impôt de 0,10 ct par franc payé à l'Etat.

Le Syndic présente la Commission financière nommée lors de l'assemblée communale du 6 juin 2011 : M. Daniel Bühler, Président et Mme Ursula Beck, MM. Olivier Cramer, Benoît Demierre et Alexandre Gremaud, membres.

Il donne la parole à M. Daniel Bühler pour son rapport. La Commission a étudié en détail le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2012. Pour que la commune puisse garder des finances saines et équilibrées mais aussi pour permettre une marge de manœuvre suffisante pour les investissements nécessaires, la Commission financière propose d'accepter la proposition du Conseil communal d'augmenter les impôts de 0,90 ct à Fr. 1.- par franc payé à l'Etat.

M. Bernard Jorand fait remarquer qu'il y a déjà eu plusieurs augmentations de taxe ces dernières années et demande s'il ne serait pas plus judicieux de fusionner avec Romont.

Le Syndic lui répond que ces augmentations de taxe sont nécessaires pour que les taux de couverture soient atteints et qu'une fusion avec Romont ne ferait pas forcément baisser les impôts.

M. Nicolas Deillon fait remarquer que cette augmentation est importante et qu'on n'a pas le choix.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'augmentation d'impôt de 0,10 ct, soit de 0,90 ct à Fr. 1.- par franc payé à l'Etat.

L'assemblée communale approuve cette augmentation d'impôt par 43 OUI contre 3 NON. Abstention : 0.

Le Syndic remercie l'assemblée de sa décision.

3. **Budget 2012**

3.1. **Présentation du budget de fonctionnement**

Ce budget a été établi en tenant compte de l'augmentation d'impôt. Il a été effectué sur la base du résultat des comptes 2010, du budget 2011 ainsi que de la situation du compte de fonctionnement 2011 à fin octobre.

Projeté à l'écran, le budget de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

Le budget de fonctionnement présente un déficit de Fr. 3'425.-.

La parole est donnée à M. Bühler pour son rapport. La Commission financière a étudié en détail ce budget de fonctionnement et le 28 novembre 2011, le Conseil communal a reçu les membres et a répondu avec satisfaction aux différentes questions. La Commission propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2012 tel que présenté.

M. Raymond Jaquet fait remarquer que les intérêts du crédit pour la réfection de la Route de l'Eglise ne figurent pas au budget 2012. M. Chammartin lui répond que les travaux n'ont pas débuté en 2011 comme prévu. Ces intérêts seront reportés au budget 2013.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le budget de fonctionnement 2012. A l'unanimité, l'assemblée approuve ce budget. Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

3.2. **Budget des investissements**

Projeté à l'écran, le budget des investissements est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les différents postes.

3.4.1. Frais raccordement eau potable : Fr. 5'000.-

En prévision de 5 constructions. Ce montant est autofinancé par le compte 700.610.00, le propriétaire payant une taxe de raccordement.

3.4.2. Adduction eau potable avec défense incendie : Fr. 40'000.-

La parcelle de MM. Patrice et Jacques Demierre à Hennens n'était pas équipée pour l'amenée d'eau potable. C'est une obligation pour la commune d'amener l'eau jusqu'en bordure de parcelle. Au vu de l'urgence et comme l'autorise la loi, après information à la Commission financière, les travaux ont d'ores et déjà été effectués. Cette demande d'investissement fera l'objet d'une autorisation de demande d'emprunt au service des communes et il est proposé d'amortir ce montant sur 20 ans, soit le 5 %, Fr. 2'000.- par année. Le compte de fonctionnement sera grevé en 2013 par le montant d'amortissement Fr. 2'000.- ainsi que par les intérêts dus à cette dette estimé à Fr. 840.-. Les éventuels frais d'entretien figureront dans le budget de fonctionnement.

3.4.3. Traitement des eaux - changement Katadyn traitement UV : Fr. 25'000.-

Les installations actuelles ne répondent plus aux normes et les quartz doivent être changés dans les meilleurs délais. Après étude du dossier, il est judicieux d'investir pour la mise aux nouvelles normes du traitement des eaux et changer le système Katady. Une demande d'autorisation d'emprunt sera envoyée au service des communes et il est proposé d'amortir ce montant sur 10 ans, soit le 10 %, Fr. 2'500.- par année. Le compte de fonctionnement sera grevé en 2013 par le montant de l'investissement Fr. 2'500.- ainsi

que par les intérêts dus à cette dette estimés à Fr. 525.- Les éventuels frais d'entretien figureront dans le budget de fonctionnement.

3.4.4. Protection des eaux et nouvelles installations : Fr. 30'000.-

Frais occasionnés pour des nouvelles constructions, pour la construction de chambre double pour l'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Ce montant est autofinancé par le compte 710.610.00, le propriétaire payant une taxe.

La parole est donnée à M. Bühler pour son rapport. Après examen en détail de ce budget, la Commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver le budget des investissements tel que proposé. Il remercie le Conseil communal pour sa disponibilité et sa bonne collaboration.

M. Jean-Marie Chammartin remercie également la Commission financière pour leur travail et la bonne collaboration, et espère qu'il en sera de même à l'avenir. Il propose de se prononcer pour chaque investissement séparément.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote les frais de raccordement eau potable pour un montant de Fr. 5'000.- autofinancé.

A l'unanimité, l'assemblée approuve cet investissement de Fr. 5'000.-.
Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'adduction eau potable avec défense-incendie pour un montant de Fr. 40'000.- financé par un emprunt et amortissement de Fr. 2'000.- par année dès 2013 et intérêts de Fr. 840.-.

A l'unanimité, l'assemblée approuve cet investissement de Fr. 40'000.-.
Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le traitement des eaux – changement Katadyn traitement UV pour un montant de Fr. 25'000.- financé par un emprunt et amortissement de Fr. 2'500.- par année dès 2013 et intérêts de Fr. 525.-.

A l'unanimité, l'assemblée approuve cet investissement de Fr. 25'000.-.
Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la protection des eaux et nouvelles installations pour un montant de Fr. 30'000.- autofinancé.

A l'unanimité, l'assemblée approuve cet investissement de Fr. 30'000.-.
Contre épreuve : NON 0 ; abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin remercie l'assemblée pour l'approbation des investissements proposés.

4. **Nomination de l'organe de contrôle**

Le Syndic informe l'assemblée pour quelles raisons la Commission financière, sur avis du Conseil communal, a dû chercher un nouvel organe de révision. Il fait part du rapport que la CF lui a transmis concernant la proposition de choix de la fiduciaire. La CF propose la fiduciaire Ruffieux à Bulle. Le Syndic ouvre la discussion.

M. Philippe Boyer, habitant de la commune et administrateur de sa fiduciaire à Romont s'étonne et fait part de son mécontentement étant donné que pour la deuxième fois, son offre n'est pas prise en considération malgré que son offre était la meilleure marché lors de la première attribution et qu'il soit resté sans information de la part du président de la CF. M. Boyer informe l'assemblée qu'il est disposé à revoir son tarif afin d'être concurrentiel avec la fiduciaire proposée.

M. Daniel Bühler, président de la CF, répond à M. Boyer que le cahier des charges pour ce genre de prestations est connu et que son but ainsi que celui de la CF était de mettre tous les intéressés sur le même pied d'égalité.

M. Boyer accepte les remarques de M. Bühler et informe l'assemblée qu'il est prêt à se récuser afin que l'assemblée puisse délibérer sereinement.

Le Syndic demande à M. Boyer de quitter la salle quelques instants, ce qu'il fait instantanément.

M. Raymond Jaquet informe l'assemblée que si la fiduciaire Boyer n'avait pas été choisie lors de la première attribution du mandat est dû au fait que la fiduciaire ne possédait pas encore l'autorisation nécessaire et n'était pas reconnue par l'autorité compétente.

M. Bühler, président de la CF, rappelle que la CF s'est prononcée sur la base économique des soumissions reçues et que la CF maintient sa position.

M. Nicolas Deillon, ancien syndic, rappelle que la CF donne un préavis mais que c'est uniquement l'assemblée communale qui est habilitée à nommer l'organe de révision et il émet aussi une incertitude à savoir si ce genre d'attribution, somme conséquente mais néanmoins modeste, est soumise aux lois du marché public.

Le Syndic soumet au vote pour connaître l'avis de l'assemblée sur l'accord du préavis de la CF et sur une entrée en matière sur la proposition de M. Boyer. Résultat du vote : 19 pour la confirmation de la CF et 19 pour entrée en matière sur la proposition de M. Boyer. Le Syndic départage pour l'entrée en matière.

M. Boyer réintègre l'assemblée communale.

Avant de passer au vote, le Syndic demande à M. Boyer dans quelle proportion il est d'accord de revoir son tarif. M. Boyer répond qu'il s'aligne au tarif de la fiduciaire Ruffieux, soit Fr. 3'900.- sans TVA.

Le Syndic soumet au vote l'attribution du mandat. L'assemblée attribue le mandat à la fiduciaire Boyer par 24 voix contre 19 voix à la fiduciaire Ruffieux.

M. Boyer remercie l'assemblée communale de la confiance témoignée.

5. Divers

- M. Bernard Jorand demande à ce que la distance et la hauteur des haies privées par rapport à la route soient respectées.
- M. Raymond Jaquet demande s'il y a un projet de fusion. M. Jean-Marie Chammartin lui répond que M. le Préfet a fait part de ses projets de fusion dans le cadre d'une séance organisée en novembre au Bicubic à Romont pour toutes les communes de la Glâne. Le Conseil communal a également répondu au questionnaire y relatif. A ce jour, il n'y a rien de concret. Le Préfet doit rendre son rapport au Conseil d'Etat pour le mois de juin 2012. Pour sa part, le Conseil communal est favorable à englober plus de communes dans cette fusion et non seulement Romont et Mézières.
- M. Patrice Demierre demande si la commune a été contactée par Gruyère Energie pour le télé-réseau à Hennens. M. Chammartin lui répond que la commune n'a pas été contactée.
- M. Emile Rouiller fait remarquer que deux lampes publique, une vers le cimetière et une vers l'hôpital, ne fonctionnent plus. Le Conseil communal a pris bonne note de la remarque et fera le nécessaire.

Avant de clore cette assemblée, M. Chammartin adresse ses sincères remerciements à toutes les sociétés locales qui animent durant l'année notre communauté. Un merci particulier au Chœur des Guelins pour leur super-spectacle, au FC Billens pour leur participation aux promotions, au Chœur-Mixte pour leur participation à l'organisation de Tutti Canti et à l'organisation du 1^{er} août en compagnie de la société de Jeunesse et à la société des Dames pour l'organisation du repas des retraités à l'occasion de Noël.

Il adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée et l'invite à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21H45.

LU ET APPROUVE

La Secrétaire :

M.-N. Gremaud

Le Syndic :

J.-M. Chammartin